

Châteaudun, le 04/06/2020

La Direction

Aux

Responsables légaux des élèves de 3^e

Collège Tomas Divi

La principale-adjointe

Dossier suivi par
Stéphanie CABALLE
T 02 37 94 01 50
F 02 37 94 01 51
ce.0280656l
@ac-orleans-tours.fr

Rue Pierre Brossolette
28200 Châteaudun

Objet : Modalités de passation de l'ASSR2

Madame, Monsieur,

L'éducation à la sécurité routière (ESR) fait l'objet d'un continuum éducatif de l'école au lycée.

Au collège, cette ESR comporte deux étapes de validation avec les *Attestations Scolaires de Sécurité Routière* :

- l'ASSR1 en classe de 5^{ème} (*Passation reportée à l'année prochaine*)
- l'ASSR2 en classe de 3^{ème} (*Passation maintenue cette année*)

Ces attestations permettent de s'inscrire à la formation pratique du *Brevet de Sécurité Routière* (BSR, catégorie AM – « *Apprenti Motard* » du permis de conduire), afin de conduire un deux-roues motorisé ou un quadricycle léger à moteur.

Elles ont pour objectif de faire réfléchir les élèves sur des situations de prise de risques et de partage de l'espace avec les autres usagers.

L'ASSR2 est quant à elle obligatoire pour la délivrance du permis de conduire. Il est donc TRES IMPORTANT de la conserver précieusement.

Deux séances d'entraînement seront organisées :

- Une heure le **mardi 09 juin en M3.**
- Une seconde heure le **vendredi 12 juin en M3, qui sera suivie de la passation finale.**
- Les élèves restés en distanciel s'entraîneront chez eux, à partir de la plateforme d'entraînement ci-dessus :
- <http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>
- Les élèves rencontrant des difficultés numériques pourront participer aux séances d'entraînement, en présentiel, avec leur classe respective, **qui travailleront à partir de ce même outil. Pour des questions d'organisation, il faudra obligatoirement en informer la Direction ou la Vie scolaire.**



2/2

Passation des épreuves

L'épreuve dure environ 20 à 25 minutes. Elle sera passée dans les mêmes conditions qu'un examen.

- Une convocation sera donc remise ou envoyée aux élèves.
- Une pièce d'identité sera exigée.
- Les sacs devront être regroupés à l'avant de la salle.
- Aucun objet ne sera autorisé en dehors d'un seul stylo.
- Aucune sortie ne sera autorisée avant la fin de l'épreuve.
- Le silence absolu devra être respecté pendant l'épreuve.
- Toute tentative de fraude sera sanctionnée.

Après la passation, un temps sera consacré à la correction détaillée, **dans le cadre d'une démarche formative.**

L'attestation est validée à partir de la note de **10/20** (*un point par question ; aucun demi-point accordé*). **Elle sera remise aux élèves en fin d'année scolaire.**

Enfin, une session de rattrapage sera organisée **avant le 1^{er} juillet, si nécessaire.**

Classe	Entraînement N°1	Entraînement N°2	Passation de l'épreuve		
	Mardi 09/06/2020 M3	Vendredi 12/06/2020 M3	Vendredi 12/06/2020 M4		
3A	M. ROCHEREAU Salle 21	Mme REITH Salle 21	GROUPE 1 M. LE FEVRE Salle 21 Noa, Myriam, Clara, Nina Mathyas, Lilou, Jacques- Arthur, Clément	GROUPE 2 Mme BRECHE Salle 26 Youssra, Lycia, Léon, Amel, Nolann, Lola, Stanley, Justine, Alice, Morgane	GROUPE 3 Mme LACOURTE Salle 27 Michele, Tom, Nicolas, Emirhane, Salma, Lenaïc, Farah, Alison, Ali
			GROUPE 1 M. HERAULT Salle 23 Sevdé, Jihad, Tony, Baptiste, Wiam, Florian, Andréa, Dylan, Mathys	GROUPE 2 Mme DAMAS Salle Arts plastiques Awa, Zacaria, Michee, Léane, Maëlys, Romane, Lucille, Abigaëlle, Janny	GROUPE 3 Mme DOSSET Salle de musique Théo, Esma, Elidjah, Adrien, Méline, Emma, Clara, Mohamed, Damien

Restant à votre disposition pour tout besoin d'information complémentaire, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

La Direction

T. LEPIILLER
S. CABALLE